

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

De la commune de **CHAMPAGNE SUR LOUE**, Séance du 12 février 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le douze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de CHAMPAGNE SUR LOUE, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PAILLOT Marie- Christine, Maire.

Date de convocation : le 07 02 2025

Objet :

D 08 - 2025

TARIFS SALLE DES FETES
AU 01 03 2025

Etaient présents : Mme PAILLOT Marie- Christine, M. VOINOT Jean-Baptiste, M. COTE Jean-Noël, Mme BERNISSON Sylviane, Mme CAILLET Agnès, Mme COLMAGNE Maryline M. GASNER Jacques, M. GRABY Pascal, M. HUGOT Michel, Mme MARTEAU Dominique.

Le maire expose au conseil municipal,

Les tarifs de location de la salle des fêtes sont actualisés au 01 03 2025,

PRESTATION	TARIFS
Habitants du village (y compris résidence secondaire)	180 €
Personnes extérieures	280 €
Acompte de réservation pour personnes extérieures	35 €
Associations de Champagne sur Loue	Gratuit pour 1 réunion ou repas par an
Forfait chauffage (en cas d'utilisation)	20 €
Caution Dégradation *	500 €

* Si les dégradations de la salle ou de ses équipements demande l'intervention d'une entreprise, la caution sera encaissée si le chèque n'est pas encaissable, les frais seront facturés à la personne ayant réservé la salle.

Modalités de réservation :

- Règlement signé par le demandeur + état des lieux d'entrée et de sortie
- Une attestation de d'assurance responsabilité civile fête en cours de validité sera demandée pour chaque location
- Les personnes recevront un Avis de Sommes à Payer émis à l'issue de l'Etat des lieux de sortie.
- Les locations de la salle sont autorisées entre le 01 mars et le 30 octobre de chaque année.
- La salle est réservée à la mairie pour les cérémonies officielles ainsi que pour les mariages célébrés à Champagne sur Loue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Les nouveaux tarifs sont validés à l'unanimité et applicables au 01 03 2025

ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 12 février 2025, à Champagne sur Loue,

Le Maire,

Marie Christine PAILLOT